

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2022-02-17-00270 Référence de la demande : n°2022-00270-052-001

Dénomination du projet : Introduction, capture/relâchers et transport de Cistude d'Europe. Collectivité

Lieu des opérations : -Département : Bas-Rhin -Commune(s) : 67630 - Lauterbourg.

Bénéficiaire : Collectivité européenne d'Alsace (CeA)

MOTIVATION ou CONDITIONS

Eu égard au fait que le programme de recherche initié par le laboratoire de recherche du CNRS de Strasbourg sur le site de WOERR n'est que le prolongement sur la période 2022-2026 d'une manipulation qui vise à connaître la dynamique de la population de l'espèce, que le bilan du programme mené depuis 2018 est bien documenté, le CNPN valide le renouvellement des autorisations de capture, relâcher et de transport de la Cistude d'Europe dans les sites indiqués, en parfait accord avec les recommandations du PNA.

Le CNPN émet également un avis favorable en ce qui concerne la demande de dérogation relative aux captures accidentelles potentielles d'autres espèces dans le cadre des activités conduites pour ce programme de recherches sur la Cistude d'Europe.

Par ailleurs, le CNPN émet un avis favorable sur la demande de dérogation à l'interdiction de capture et de transport de spécimens sur le territoire de la région Grand Est (pour évaluation sanitaire et analyse génétique).

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 23/06/2022

Signature :

